

VAUD

# Une aide bienvenue aux familles

Introduites en 2011, les Prestations complémentaires familles ont contribué à lutter contre la pauvreté des familles vaudoises.

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022 SELVER KABACALMAN**



Parmi les bénéficiaires, on trouve des familles avec trois enfants ou plus, des familles monoparentales et avec un niveau de formation de base. KEYSTONE

SOCIAL

En dix ans, plus de 14'100 familles ont bénéficié au moins une fois des Prestations complémentaires familles. Selon le canton de Vaud et une évaluation externe, ce régime social remplit pleinement son rôle. Il permet de réduire la précarité des familles et de diminuer leur recours à l'aide sociale. «Ce dispositif a fait ses preuves», a martelé hier la socialiste Rebecca Ruiz, ministre en charge de l'Action sociale, en dressant le bilan des dix ans des PC cantonales pour familles lors d'une conférence de presse.

Depuis octobre 2011, cet outil porté par l'ex-ministre Pierre-Yves Maillard, s'adresse aux familles avec enfants de moins de 16 ans, qui habitent depuis trois ans au moins dans le canton et qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts malgré leur activité professionnelle.



### **«Ce dispositif a fait ses preuves» Rebecca Ruiz**

La prestation consiste en une allocation mensuelle, qui est dégressive dès que le dernier enfant de la famille atteint ses 6 ans, et des remboursements des frais de maladie et des frais de garde. Ces prestations sont plafonnées aux besoins vitaux des familles.

Le dispositif est financé à 42% par une cotisation paritaire de 0,06% sur les salaires et à 58% par le canton et les communes. Les dépenses pour les PC familles en 2020 se sont élevées à 83,87 millions dont 18 millions pour le remboursement des frais maladie et des frais de garde. Une année record, selon Anouk Friedmann, directrice à la Direction des aides et des assurances sociales.

Ce soutien vise trois objectifs: garantir la sécurité matérielle des familles qui travaillent et qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins essentiels, renforcer les dispositifs en amont de l'aide sociale pour prévenir le recours des familles à celle-ci et favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative des ménages, en tenant compte de l'organisation familiale et de la garde des enfants.

En Suisse, seulement trois autres cantons connaissent un système similaire: Genève, le Tessin et Soleure. A l'échelle fédérale, une initiative parlementaire de la socialiste Valérie Piller Carrard a été déposée en 2020, elle est encore en discussion aux Chambres.

## **Nombre stable**

Le nombre de familles vaudoises bénéficiaires a augmenté depuis l'introduction de cette aide. Après une phase de croissance, le nombre s'est stabilisé dès 2019 à un peu plus de 5000 ménages. A la fin 2021, on dénombrait 5400 familles, soit 19 300 personnes au bénéfice de ce régime social contre 419 foyers à fin décembre 2011.

Ce «coup de pouce» financier est octroyé en moyenne pendant une durée de deux ans. «Une famille qui travaille coûtera moins cher à la collectivité qu'une famille qui ne travaille pas du tout et qui va toucher le revenu d'insertion», a relevé Rebecca Ruiz. A titre d'exemple, une famille à l'aide sociale touche en moyenne 3500 francs par mois alors qu'avec le régime des PC familles, cette même famille reçoit en moyenne 1039 francs. «On a tout intérêt à prévenir ce recours au revenu d'insertion», a souligné la ministre socialiste. Par ce régime d'aide, la ministre a expliqué réduire à la fois le coût social et financier que porte la collectivité. Parmi les bénéficiaires, on trouve des familles avec trois enfants ou plus, des familles monoparentales et avec un niveau de formation de base.

## **Objectifs remplis**

Selon le canton qui se base sur une évaluation externe menée par deux bureaux de recherche Microgis et Evaluanda, le dispositif atteint ses objectifs. Le recours à l'aide sociale a diminué, les ménages concernés ont maintenu ou augmenté leur activité lucrative. Les familles bénéficiaires ont aussi de meilleures perspectives avec une augmentation de leur autonomie financière. Entre 2011 et 2021, 36% des ménages sont sortis du régime des PC familles et sont devenus financièrement autonomes. Petit bémol: certaines familles éprouvent des difficultés à valoriser la prestation de remboursement des frais de garde en raison des difficultés à trouver des places de garde.

Une évaluation qualitative menée à travers trente et un entretiens a permis de connaître la perception des bénéficiaires. «Les familles reconnaissent le bien-fondé et l'utilité du dispositif, notamment parce qu'elles y trouvent une forme de stabilité qui diminue le stress vis-à-vis des finances», a expliqué Abram Pointet de Microgis. Certaines d'entre elles souhaitent toutefois un renforcement des éléments d'information et de communication.

## **Préparer les familles**

Le rapport de cette évaluation externe, présentée qu'en partie à la presse lors de la conférence, livre aussi des recommandations pour améliorer le système. Celles-ci seront à l'étude. L'une d'entre elles est toutefois déjà annoncée par Mme Ruiz: la pérennisation du programme «Coaching PC familles».

Il s'agit à la base d'un programme pilote mis en place lors d'une amélioration du dispositif et conduit entre 2016 et 2021. Il s'adresse aux familles qui doivent faire à une diminution de la prestation lorsque leur dernier enfant atteint l'âge de 6 ans. Le but du programme étant de préparer les familles à cette perte de revenu et de les aider à la combler.

Elles sont donc coachées pour améliorer leur situation professionnelle.  
Au vu des résultats encourageants, le canton entend pérenniser le  
projet et l'étendre à d'autres familles confrontées à des difficultés.